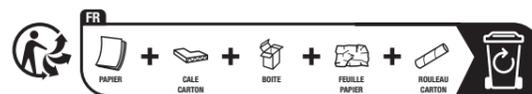
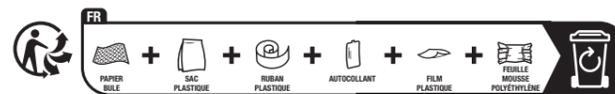


Félicitations pour l'acquisition de votre protection solaire Brustor!



Ne jetez, en aucun cas les piles vides et batteries usagées dans la poubelle ménagère. Rassemblez-les à la maison et déposez-les ensuite dans un point de collecte.



Conditions de garantie consommateur final

Chère cliente, cher client,

Félicitations pour l'achat de votre protection solaire Brustor. Ensemble avec votre installateur Brustor, nous vous remercions de votre confiance.

Chez Brustor, nous attachons une grande importance à la qualité de nos produits et services. Afin de vous garantir le meilleur service possible, nous offrons une garantie sur nos produits selon les conditions décrites ci-dessous. Cette garantie a pour but de vous donner une sécurité supplémentaire en cas de défauts de production ou de vices, à condition qu'ils soient apparus dans le cadre d'une utilisation normale.

Un usage correct et un entretien régulier garantissent des années de plaisir. Si, malgré une utilisation normale, un problème survient pendant la période de garantie, vous trouverez dans ce document les informations nécessaires pour trouver une solution rapide et efficace, avec l'aide de votre installateur Brustor. Bien entendu, vous pouvez toujours faire appel à votre installateur Brustor, même après la période de garantie.

Ce document contenant des conditions spécifiques complète nos conditions générales de vente (consultables sur le site web).

Nous vous recommandons de lire attentivement ces conditions afin de savoir exactement à quoi vous avez droit et comment signaler toute question ou problème avec l'aide de votre installateur Brustor.

Installation et mise en service

• Le montage, la fixation et le réglage des stores, du chauffage, de l'éclairage et des capteurs sont le demaine exclusif de votre revendeur professionnel Brustor. Le revendeur dispose des instructions de montage du revendeur, qui peuvent être téléchargées à partir de l'Extranet Brustor. Le raccordement au réseau électrique doit, conformément aux normes en vigueur, être effectué par votre installateur Brustor ou par un électricien agréé.
• En cas de fonctionnement avec des capteurs, un interrupteur doit être prévu sur la boîte à fusibles pour activer et désactiver la protection solaire ou pour couper le courant du store.
• Le cas échéant, le revendeur veillera également à ce que la protection solaire puisse être connecté à votre système domotique.
• Brustor n'est en aucun cas responsable et redevable des erreurs commises lors du montage, de l'installation et de la mise en service (en ne suivant pas les instructions des manuels de montage).

Fonctionnement

• Les stores sont entièrement commandés par des interrupteurs, des systèmes domotiques ou des émetteurs.
• Les commandes du ou des émetteurs Somfy RTS / io sont transmises par signaux radio (fréquence RTS/Brustor Connect 433 MHz / io 868 MHz) aux différents composants et moteurs. Le signal Somfy RTS est plus sensible aux interférences extérieures.
• Votre revendeur agréé Brustor aura programmé votre télécommande avec les réglages minimum et maximum corrects par screen et par toile, et réglé les canaux corrects pour chaque moteur. Les éclairages LED et les chauffages de terrasse ont également été programmés.
• Pour le fonctionnement et la manipulation des télécommandes, nous renvoyons expressément au manuel du fournisseur concerné.
• Les composants mobiles (tels que les screens, les stores bannes articulés, ...) ne peuvent être utilisés que s'ils se trouvent dans le champ de vision de l'utilisateur, de manière à ce que le mouvement puisse être interrompu en cas d'imprévu (blocage par une personne, un meuble, ...).

Utilisation et entretien corrects

UTILISATION

• Fermez le store en cas de pluie, de vent, de neige et de grêle.
• N'utilisez pas la protection solaire en cas de gel.
• Assurez-vous que la fermeture ou l'ouverture ne soit pas gênée par des obstacles.
• Retirez toutes les branches ou feuilles avant de l'enrouler.
• Lors d'une utilisation manuelle, utilisez une force normale et ne tournez pas au-delà de la butée.
• Si le moteur émet un bruit anormal pendant le fonctionnement électrique, arrêtez immédiatement le mouvement (appuyez sur MY sur la télécommande ou posez l'interrupteur au position neutre) et contactez votre installateur.
• Si vous constatez quelque chose d'anormal, veuillez consulter votre installateur.
• Suivez les instructions du fabricant (par ex. Somfy) pour tous leurs composants électriques.

NETTOYAGE

Général

• N'utilisez jamais de nettoyeur haute pression.
• Suivez les instructions du fabricant de toile concerné. Si nécessaire, demandez à votre revendeur qui est le fabricant de votre toile.

Nettoyage des toiles de véranda

Les toiles de véranda sont transparentes, ce qui permet de voir les salissures sur la toile. Il faut d'abord enlever les saletés non adhérentes à l'aide d'une brosse. Nettoyez ensuite avec

un produit de nettoyage doux dissous dans de l'eau tiède. Après le nettoyage, rincez toujours la toile à l'eau tiède. Ne pas utiliser de tampons à récurer ou autres abrasifs, ni de produits corrosifs ou agressifs. Ce processus de nettoyage ne doit pas avoir lieu en plein soleil ; l'eau savonneuse qui sèche (trop) vite peut créer des taches permanentes sur la toile. Pour éviter la formation de moisissures, n'enroulez pas les toiles mouillées, mais laissez-les d'abord sécher.

Toiles de screen avec fenêtre transparente en PVC

Dans le cas des toiles de screen, on distingue la partie comportant la ou les fenêtres en PVC transparent et les autres parties de la toile. Nettoyer les fenêtres en PVC transparent à l'eau tiède uniquement. Ne jamais enrouler ces toiles lorsqu'elles sont mouillées. Nettoyez la partie non transparente de ces toiles comme indiqué dans la section "Toiles de screen non transparentes".

Toiles de screen non transparentes

Nettoyer les toiles de screen avec un détergent doux dissous dans de l'eau tiède. Vous pouvez également nettoyer de cette manière la partie non transparente des toiles de screen. Après le nettoyage, rincez toujours la toile à l'eau tiède. Éviter les tampons à récurer ou autres abrasifs, ainsi que les produits caustiques ou agressifs. Ce processus de nettoyage ne doit pas avoir lieu en plein soleil ; l'eau savonneuse qui sèche (trop) vite peut créer des taches permanentes sur la toile. Pour éviter la formation de moisissures, il est recommandé de ne pas enrouler les toiles mouillées mais de les laisser sécher au préalable. En fonction de la couleur et des motifs choisis, la couleur des toiles de screen peut légèrement changer de teinte après un certain temps ou même se décolorer à cause du soleil. L'enroulement des toiles de screen peut entraîner du gaufrage, la formation de chevrons, de vagues et de plis.

ENTRETIEN

• Lubrifier chaque année les pièces mobiles avec de l'huile ou de la graisse légère. Renseignez-vous auprès de votre distributeur à ce sujet.
• Lubrifiez les pièces en plastique et les profilés de guidage en aluminium uniquement avec un lubrifiant sec (par exemple un spray silicone).
• Demandez à votre distributeur s'il peut vous proposer un contrat de maintenance.

Limites de conditions de garantie

IMPERMÉABILISATION ET INFLUENCE DE L'EAU SUR LES TOILES

• Avec des screens , une certaine condensation est possible à l'intérieur. Pour éviter la formation de moisissures, n'enroulez pas les toiles mouillées, mais laissez-les d'abord sécher.
• Pour éviter la déformation de toile et la formation de stries, les screens aux fenêtres en PVC transparent ne doivent absolument pas être enroulés lorsqu'ils sont mouillés.
• Le store de véranda B128V doit être entièrement enroulé lorsqu'il pleut.

NEIGE, GEL, TEMPÉRATURES EXTRÊMES ET UTILISATION EXCESSIVE

• En cas de chute de neige, la toile de toit du B128V doit être entièrement enroulée. Le B128V ne tolère pas les charges de neige !
• Chaleur extrême ou utilisation excessive : compte tenu de la protection thermique des moteurs, ceux-ci peuvent normalement fonctionner jusqu'à 60°C. Des opérations consécutives fréquentes peuvent entraîner une surchauffe du moteur. Un système de protection thermique intégré empêche alors le fonctionnement du système pendant environ 10 minutes, après quoi le moteur peut à nouveau fonctionner.

RÉSISTANCE AU VENT

• La norme européenne EN 13561 s'applique à la protection solaire en général, qui détermine la qualité garantie à laquelle répond la protection solaire. Cette qualité est indiquée dans une classe de vent qui correspond à la force du vent à résister et s'exprime en Beaufort. Tous les produits Brustor sont homologués CE résistance au vent classe 2 selon la norme européenne EN 13561. Cela correspond à 5 Beaufort, soit 38 km/h maximum.
• Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 38 km/h, les screens en PVC doivent être entièrement enroulés. Tous les screens ZIP de Brustor d'une surface allant jusqu'à 10 m² peuvent résister à des forces de vent allant jusqu'à 49 km/h. Lorsque la vitesse du vent est supérieure à 49 km/h, ces toiles doivent être enroulées complètement. Les screens ZIP > 10m² peuvent résister à des forces de vent allant jusqu'à 38km/h. Les screens et les toiles de toit ne peuvent pas être utilisés au-delà de 30 km/h.
• Sur toutes les protections solaires, un capteur de vent en option peut enrouler les screens, fermer les bras articulés et/ou poser le toit en toile (B128(V/P)) en position ouverte à partir d'une vitesse du vent réglable. Ce capteur de vent n'offre pas de garantie absolue.
• Un capteur de pluie optionnel permettant d'enrouler votre protection solaire en cas de précipitations n'offre pas non plus une garantie concluante.

Conditions de garantie

ÉTENDUE DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

1. La garantie Brustor commence à la date d'installation par le revendeur Brustor, avec un maximum de trois mois entre l'expédition par Brustor ("départ usine") et l'installation par un revendeur Brustor agréé. Si cette période de trois mois est dépassée, la période supplémentaire sera déduite de la période de garantie.

2. Si la propriété de la protection solaire est transférée sans qu'elle soit déplacée, la garantie reste pleinement en vigueur pour le nouveau propriétaire.

3. La durée de garantie est de 10 ans pour les stores à bras articulés, les store de véranda et les screens, en ce qui concerne le coffre, les bras articulés⁽¹⁾ (pour les stores à bras articulés) et l'adhérence de la peinture⁽²⁾. Sur la couleur et la brillance de la peinture 5 ans de garantie est donnée⁽³⁾. Les toiles bénéficient également d'une garantie de 5 ans⁽⁴⁾. Les moteurs, platines et capteurs bénéficient d'une garantie de 5 ans⁽⁵⁾. Finalement, 2 ans de garantie est accordée sur les bandes et spots LED et le chauffage électrique .

4. Les produits non Brustor qui font simplement partie du programme proposé par l'installateur ne sont pas couverts par la garantie de Brustor mais par celle du fournisseur concerné.

5. L'acheteur ne peut faire valoir la garantie que si le défaut a été découvert par le revendeur pendant la période de garantie de la protection solaire et si l'acheteur signale le défaut auprès du revendeur dans les 5 jours, à partir du moment où il a découvert le défaut ou aurait dû normalement le découvrir.

6. La garantie n'affecte pas les droits et obligations légaux en matière de garantie.

7. Ces conditions de garantie couvrent les seules et uniques garanties de Brustor à l'égard de l'acheteur. Brustor n'offre aucune garantie autre que celles spécifiquement décrites dans ce document.

^[1] Seule une garantie de 5 ans est accordée sur les pièces mécaniques mobiles autres que les bras articulés

^[2] 5 ans sur les pièces de fonderie en aluminium et les supports ou si installé à moins de 5 km de la côte, dans un environnement sableux ou dans des zones fortement polluées

^[3] Brustor se réfère explicitement aux normes Qualicoat pour les variations de couleur autorisées

^[4] La formation de plis inhérents à la toile n'est pas couverte par la garantie. L'enroulement des toiles peut entraîner du gaufrage, la formation de chevrons, d'ondulations ou d'autres plis

^[5] Pour la valeur des toiles, une dépréciation annuelle de 20 % est prise en compte après 2 ans (1ère année : 100 % - 2ème année : 100 % - 3ème année : 80 % - 4ème année : 60 % - 5ème année : 40 %)

^[6] Pour les toiles avec fenêtre en PVC, une garantie maximale de 2 ans s'applique. Les rayures et le matage progressif des toiles de cristal sont un processus de vieillissement naturel et ne sont pas couverts par la garantie. La décoloration des toiles en PVC et cristal due aux taches de nicotine et de goudron n'est pas non plus couverte par la garantie. Les toiles en cristal peuvent présenter des taches mates après un certain temps. En cas de différences de température, les toiles dotées de fenêtres en cristal sont plus susceptibles de rétrécir, de se dilater et de se froisser que les toiles dépourvues de fenêtres en cristal

^[7] 7 ans sur Somfy Solar

^[8] A près la mise en service, le bris de lampe n'est plus couvert par la garantie